

ÉDITORIAL

Écart
de jeunesse

La course au leadership du Parti québécois est à peine entamée que, déjà, le principal prétendant au titre de chef, André Boisclair, est mis sur la défensive par les révélations sur ses frasques de jeunesse. Ses aveux, tout recevables soient-ils, le rendent désormais vulnérable devant ses adversaires. Ce sera aux militants péquistes, puis éventuellement aux Québécois, de décider s'ils lui font malgré tout confiance.

Dans le point de presse qu'il donnait hier après-midi sur ses «erreurs de jeunesse», André Boisclair imputait à ses adversaires dans cette course, tout comme à l'entourage du premier ministre Charest, le murmure persistant sur les écarts de conduite qu'il aurait eus jusqu'à une époque récente. Il était inévitable que les chuchotements des uns et des autres soient amplifiés et que le candidat Boisclair soit obligé de s'expliquer. Ici, le respect du droit à la vie privée ne peut servir de paravent à certains de ses comportements.

Vulnérable, André Boisclair l'était dès son entrée dans cette course. Dans les cercles politiques, tous savaient qu'il avait vécu pleinement sa jeunesse, même après avoir été assermenté ministre. Il ne pouvait éviter de se faire rappeler les erreurs commises ni de s'en expliquer. Sa confession prit toutefois la forme d'un strip-tease. Vendredi dernier, il évoquait des excès qu'il ne qualifia qu'hier. Devant l'insistance des journalistes, il reconnut avoir consommé de la cocaïne sans vouloir préciser la fréquence et les circonstances de cette consommation, ce qui viendra peut-être un autre jour.



Bernard Descôteaux

Faut-il croire M. Boisclair lorsqu'il affirme que ce sont là des erreurs de jeunesse d'une autre époque? Il est raisonnable de penser que la page est tournée sur cette période de sa vie, mais la question qui demeure est celle de la maturité de l'homme politique qu'il est. Comme ministre, il ne pouvait ignorer que consommer de la cocaïne, même sur une base occasionnelle et privée, comportait des risques pour le gouvernement dont il faisait partie et pour sa propre carrière. La cocaïne est une drogue dure qu'il est nullement question de décriminaliser. Cela, il était tout de même assez vieux pour le savoir.

Le poste de chef auquel André Boisclair prétend accéder exige qu'il soit soumis à un examen serré. Les idées qu'il défend ne sauraient faire foi à elles seules de sa capacité à pouvoir diriger le Québec et à le faire cheminer, éventuellement, jusqu'à l'indépendance. La personnalité des candidats dans cette course ne peut être un facteur secondaire. Connaître leurs qualités et leurs défauts, ainsi que leur capacité à juger une situation et à réagir dans des moments de crise, fait partie de l'évaluation qu'il faut faire de chacun d'entre eux. De la même manière, on voudra s'assurer que des erreurs du passé ne puissent dans l'avenir les rendre vulnérables à du chantage ou à toute situation de ce genre. Se mettre à nu fait partie de l'exercice, aussi difficile cela soit-il.

Qu'il le veuille ou pas, le comportement passé d'André Boisclair crée un doute qui persistera et qui le rendra vulnérable. Ses adversaires d'aujourd'hui et de demain en profiteront. Son seul recours est l'opinion publique qu'il doit maintenant convaincre de l'accepter tel qu'il fut et tel qu'il sera. Il ne s'agit pas ici d'être tolérant envers quelqu'un qui a commis des erreurs sous prétexte que tout le monde en a commis dans sa vie, mais d'avoir confiance dans la maturité et le jugement d'un aspirant au poste de premier ministre. La seule façon qu'il a d'y parvenir est d'être transparent. Totale transparence! On verra le 15 novembre s'il a su convaincre sa famille politique. Restera par la suite à persuader les Québécois.

bdescoteaux@ledevoir.ca

De l'oxygène!

Depuis quelques jours, partout au Québec, les partis politiques municipaux donnent le coup d'envoi de leurs campagnes électorales respectives. Chez la plupart, ce sont l'état des infrastructures et la qualité des services de proximité qui feront l'objet de promesses le plus souvent inversement proportionnelles à l'évolution prévisible du compte de taxes. Cette année, l'arrivée prochaine de la manne fédérale servira certainement de point d'appui à ces promesses, mais cela ne suffira pas: les municipalités du Québec manquent dramatiquement d'argent pour maintenir une qualité de services satisfaisante à court terme tout en œuvrant à la modernisation des infrastructures pour demain.

Le problème crève les yeux dans les plus grandes villes où l'on ne parvient même plus à renouveler les infrastructures vieillissantes, encore moins à lancer des projets novateurs. À Montréal notamment, on se demande comment la Ville pourrait même songer à moderniser son métro sans l'apport des excédents budgétaires du gouvernement fédéral.



Jean-Robert Sansfaçon

Depuis la remontée encore récente du secteur immobilier, les villes respirent un peu mieux chaque année, mais cet apport d'oxygène pourrait ne pas durer. Advenant une remontée des taux d'intérêt et un recul de la valeur globale du patrimoine immobilier, Montréal et les autres grandes villes du Québec replongeraient dans des difficultés financières sans avoir acquis entre-temps les outils fiscaux nécessaires pour contrer la chute de leurs revenus. Car, malgré les promesses répétées du gouvernement du Québec, les villes n'ont toujours comme principale et quasi unique source de revenus autonomes que l'impôt foncier. Le reste provient de la tarification de quelques services et des programmes gouvernementaux ad hoc, comme celui des infrastructures et, plus récemment, celui d'un retour sur la taxe d'essence. La manœuvre fédérale tombe à point nommé pour les villes, mais elle ne constitue toujours pas une source autonome de revenus. De surcroît, l'argent devra passer par Québec avant d'aboutir dans les coffres des villes, ce qui est normal, mais nuit à l'affranchissement des villes dont la mentalité de dépendance se révèle terriblement improductive avec le temps. Pourquoi faut-il que ce soit Québec qui prenne la décision de renouveler la flotte de wagons du métro?

Il fut un temps pas si lointain où Montréal imposait elle-même une taxe sur les activités de divertissement. Québec lui a retiré ce droit au moment d'imposer la TVQ sur tous les services. Depuis la hausse spectaculaire de l'impôt foncier scolaire, on a une fois de plus réduit la marge de manœuvre municipale en empiétant cette fois sur son propre terrain. Voilà qui a assez duré!

Au cours des semaines qui viennent, les élus municipaux des grandes villes devraient profiter de la tribune publique qui leur sera offerte pour revendiquer, au nom des résidents des villes, que Québec reprenne à son compte la totalité des dépenses du secteur scolaire et libère ainsi une source de revenus locaux indispensable, ou encore, qu'il libère quelque autre champ d'imposition pour permettre aux villes de s'affranchir une fois pour toutes de sa tutelle financière et de celle, nouvelle et vicieuse, d'Ottawa.

j-rsansfacon@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Inadmissible

Le «West Island» siffle, le Parti libéral du Québec accourt. Le «West Island» dicte des exigences, le Parti libéral du Québec obtempère. Les défusionnistes savaient à quoi s'en tenir, au sujet du démembrement de Montréal et de ses conséquences fiscales, et voici que le gouvernement auquel appartient Madame la ministre Nathalie Normandeau veut leur faciliter la vie en «étalant les hausses de taxe». En tant que citoyen montréalais, je m'oppose à ce procédé inique, injuste envers ceux et celles qui ont décidé de demeurer dans la grande ville et la construire Montréal. [...]

Tout cela sent le clientélisme. La ministre Normandeau fait fausse route. Mais nous saurons nous en souvenir, le cas échéant, lorsque nous aurons à apposer un X sur nos bulletins de vote.

Sylvain Lévesque
Montréal, le 12 septembre 2005

La facture
des défusions

J'apprends par les médias que les habitants des villes qui ont choisi de quitter Montréal trouvent maintenant que la facture va être salée et demandent à la ministre des Affaires municipales de payer sur une plus longue période plutôt qu'en défusionnant en janvier 2006. Je n'ai pas entendu la ministre leur dire que ça n'avait pas de bon sens et qu'ils avaient été informés de ce qui les attendait avant de voter. Ça m'inquiète.

Lors des référendums, voici ce que j'ai compris sur qui était sur la table: les gens pouvaient se prononcer sur leur désir de rester ou non dans Montréal. S'ils choisissaient de partir, ils ne retrouveraient pas leurs villes comme elles étaient. Il y aurait une nouvelle instance responsable: le conseil d'agglomération, Montréal en resterait le maître d'œuvre et les gens y seraient représentés selon le pourcentage de la population qu'ils constituaient.

Enfin, au lieu de voir leurs taxes augmenter graduellement pour atteindre un niveau uniforme pour l'ensemble des citoyens se-

lon nos lois. Il est donc ridicule de prétendre que la complexité d'un tel acte est justifiable pour quelque cause que ce soit. Et encore plus de prétendre que cela est proportionnel à quelque menace que ce soit.

Je me rappelle avoir retrouvé dans ma boîte aux lettres un matin une étude du gouvernement du Québec sur «les conséquences et les coûts du démembrement de ma ville et sur la reconstitution de cette même ville» avant les fusions. Si ma mémoire est fidèle, tout le monde a reçu cela, dans chacune des villes d'avant la fusion. Et on me dit que c'était aussi disponible en anglais.

Certaines personnes ont voté et ont choisi de défusionner. Maintenant qu'il faut payer, les mêmes personnes viennent pleurer que ça va leur coûter trop cher. L'ensemble de l'exercice n'avait pas de bon sens, mais il y avait des règles et le gouvernement a reconnu le résultat à partir des règles qu'il avait lui-même définies.

Comme Montréalaise, je refuse que mes taxes soient augmentées pour satisfaire ceux qui ont choisi de partir. J'en ai assez de ceux qui profitent de Montréal. On a assez payé pour les autres. J'espère que le gouvernement va se tenir debout.

Denise Charpentier
Montréal, le 12 septembre 2005

Complicité
de torture

Dans l'affaire Arar, il est aberrant de voir l'attitude adoptée par l'ancien ambassadeur canadien en Syrie, M. Franco Pillarella, ainsi que de tous les fonctionnaires publics au courant du dossier. Le dilemme moral entre la protection d'un citoyen qu'ils savaient torturé et la sécurité nationale du pays est une chose aberrante et révoltante qui n'aurait jamais dû avoir lieu.

En effet, la sécurité nationale du pays est une chose pouvant moralement et légalement justifier de commettre certaines infractions ou de lever le nez sur elles. L'infraction en question se doit alors d'être proportionnelle à l'activité criminelle ou avec l'acte terroriste supposé ou réel.

Or la torture est un des pires actes criminels qu'il soit, à tel point qu'elle a été interdite par la convention de Genève et que sa perpétration est passible de 14 ans de prison se-

lon nos lois. Il est donc ridicule de prétendre que la complexité d'un tel acte est justifiable pour quelque cause que ce soit. Et encore plus de prétendre que cela est proportionnel à quelque menace que ce soit.

Ajoutons que M. Pillarella était la seule et unique personne autorisée à communiquer avec Maher Arar lors de son incarcération. On comprend alors la gravité de la complexité de torture de l'ancien ambassadeur. En effet, celui-ci était le seul à pouvoir aider Maher Arar à se sauver de la torture syrienne. Le seul. Et il ne l'a pas fait. Peu importe quelles aient été les directives d'Ottawa dans ce dossier. Son rôle était de protéger les droits et libertés d'un citoyen victime de torture, quel que soit le moyen.

Nous faudra-t-il maintenant créer un poste d'ambassadeur à la protection du citoyen, un poste qui séparerait le pouvoir politique de celui de la protection du citoyen? Un tel poste aurait alors, un peu à la manière d'un ombudsman, la possibilité de nous protéger de l'administration publique elle-même. Surtout que nos gouvernements ont désormais tendance à être aveuglés et abrutis par le mot «terrorisme». Au point même d'en oublier parfois nos droits et libertés.

Mathieu Morasse
Sherbrooke, le 14 septembre 2005

Un concours
de beauté?

Qu'un employeur choisisse une grande blonde mince plutôt qu'une petite «boulotte», qu'une belle fille annonce la nouvelle décapotable rouge de l'année ou la perforeuse la plus performante, que le portier d'un bar laisse entrer de préférence la fille haut juchée et bien fringuée, tout cela n'est qu'esclavage de l'apparence du corps dans une société hédoniste, quand ce n'est pas de la discrimination.

Mais quand il s'agit de choisir un dirigeant politique, un futur chef d'État avec un mandat significatif pour l'avenir de la société québécoise, pourquoi la beauté deviendrait-elle un facteur décisif, sinon mortel?

André Poupart
Montréal, le 14 septembre 2005

LIBRE OPINION

Un cliché déplacé

MICHELINE LABELLE
Directrice, Centre de recherche sur l'immigration, l'éthnicité et la citoyenneté, Université du Québec à Montréal

J'ai trouvé inacceptable, impudente et indigne, la photographie publiée dans *Le Devoir* du jeudi 15 septembre, accompagnant un texte de Clairandree Cauchy intitulé «Les musulmans du Québec se sentent discriminés par l'Assemblée nationale» (ce texte n'étant pas en cause).

Dans un livre clé portant sur le thème de la nouvelle islamophobie, Vincent Geisser note que partout en Occident, les médias construisent un idéal type du musulman médiatique, pris systématiquement dans les mêmes postures: «fidèles en prière nus de dos; fesses en l'air; rassemblements compacts menaçants et hurlants; des femmes voilées; un individu barbu illuminé, bouche ouverte et yeux écarquillés» (Geisser, 2003, p. 25).

L'image accompagnant le texte de madame Cauchy s'inscrit dans ce registre. Or les médias n'ont-ils pas un rôle majeur à jouer dans la construction de l'imaginaire et du discours portant sur l'immigration arabe ou musulmane?

Le contexte de l'après-11 septembre a propulsé les questions de la discrimination contre

les groupes arabes, musulmans (et les immigrants et réfugiés en général), à l'avant-scène de l'actualité, à cause de l'obsession sécuritaire, des préjugés ancestraux contre le monde arabe et de la multiplication des actes haineux (insultes et attaques physiques) commis contre des personnes appartenant à ces minorités ou leurs institutions (ex. des lieux de culte, des écoles, etc.).

Alimenter la méfiance

Cela s'est également traduit dans plusieurs sondages d'opinion, lesquels révèlent une plus grande méfiance du public interrogé à l'égard des immigrants et des étrangers, surtout musulmans. De nombreuses études et rapports déposés auprès d'observatoires, d'institutions, d'ONG régionales et internationales qu'on ne peut ignorer, en font foi (Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, International Helsinki Federation for Human Rights, Coalition internationale pour les libertés civiles, Lignes des droits et libertés, etc.).

Le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme aux Nations unies, M. Doudou Diène, sur la situation au Canada (Diène, 2004) signale que, parmi les principales cibles et victimes du racisme au Canada, figurent les musulmans et les Arabes.

Des auteurs soulignent le retour en force des clichés orientalistes sur le péril islamiste, la soumission de la femme musulmane, la décadence des États gouvernés par l'Islam. Des universitaires soutiennent ouvertement que les cultures musulmanes et arabes sont par nature haineuses, violentes et terroristes.

La thèse du «choc des civilisations» participe à la construction d'une dichotomie réductrice entre le monde arabe et l'Occident et légitime ces atteintes aux droits des minorités arabes et musulmanes. Certains secteurs de l'opinion publique évoquent l'«islamisation» des sociétés occidentales. Toutes ces études et tous ces rapports insistent sur la responsabilité cruciale des médias.

N'est-ce pas là une des raisons majeures pour pratiquer la vigilance lorsqu'il est question de choisir l'image destinée à accompagner un texte sur les revendications des musulmans du Québec et sur les débats démocratiques qu'ils réclament quant à la prise en compte de leur place légitime dans l'espace public québécois?

Enfin, ces gens qui sont des ingénieurs, des musiciens, des consommateurs, des partisans du PQ, du Parti libéral, de l'UFP, des bénévoles, des citoyens, ne peut-on les montrer en faisant autre chose qu'en train de prier?